

SIL 2025-2030

■ Session du 18/06/2025

■ Avis présenté par Mme Christelle DELOUCHE et M. Eric MALO au nom de la Commission n° 5 "Éducation – Formations - Métiers de demain"

Entendues les interventions de Mme Nelly HERVOUET (Personnalité qualifiée), MM. Benoit ROCH (CPME), Hubert LARDEUX (FO), Mmes Sophie DESCARPENTRIES au nom de GRAINE Pays de la Loire, FNE, URCPIE et Antoine CHARLOT, Marika VIDAILLAC (CRAJEP), Ludovic LORAY (U2P), Yvic KERGROAC'H (CGT), Mme Anne LASNE (UNSA), M. Jean-François TROUILLARD (MEDEF), Mme Laurence BESSONNEAU (CMAR), M. Jean-Pierre BLAIN (APF France Handicap), Mme Cécile CHENEDE (FCPE)

Entendue l'intervention de M. André MARTIN, Vice-Président « Lycée et formation initiale » du Conseil régional.

90 votants : adopté par 83 pour, 0 contre, 7 abstentions.

Stratégie 2025-2030 d'investissement dans les lycées (SIL)

Bilan de la stratégie 2018-2024

La stratégie régionale d'investissement pour les lycées (SIL) 2018-2024 s'est dessinée au fur et à mesure de « revoyures » annuelles. La volonté de la Région était de garder, chaque année, de la souplesse pour adapter les orientations au contexte financier régional et aux priorités définies par les établissements lors des revues de gestion immobilière.

Elle prévoyait à l'origine une montée en charge progressive des volumes de crédits de paiement, avec un niveau plus significatif à partir de 2021 et 2022. Cette prévision de croissance a été très sensiblement freinée par les effets de la pandémie du COVID 19, qui ont impacté le rythme d'investissement prévu avec un report des investissements de 2 années en moyenne. Ainsi le niveau de dépenses de cette SIL s'établit autour de **550 millions d'euros de dépenses** au lieu des 780 millions d'euros de dépenses prévues. **La part des investissements non réalisés (230 millions d'euros) se reporte sur la période à venir.**

La priorité de la Stratégie d'investissement des lycées 2018-2024 était de répondre à l'urgence démographique et améliorer les conditions d'accueil pédagogique et fonctionnel sur tout le territoire ligérien. Quatre lycées neufs ont été livrés :

- lycée Caroline Aigle à Nord-sur Erdre (44) en 2020
- lycée Adeline Boutain à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85) en 2021
- lycée Colette Le Brett à Aizenay (85) en 2022
- lycée Alice Milliat à Pont-Château (44) en 2024

L'accélération démographique (non anticipée par les prévisions Insee de 2013) a conduit la Région à annoncer en juin 2018 la construction de deux nouveaux lycées en sud Loire :

- Saint Philbert-de-Grand-Lieu : livraison prévue en septembre 2026
- Vertou : livraison prévue en septembre 2030

Stratégie 2025-2030

Pour sa nouvelle Stratégie d'investissement dans les lycées, la Région prévoit d'investir **850 millions d'euros** avec **3 objectifs prioritaires** :

- « la **transition écologique et énergétique** des bâtiments (360 millions d'euros),
- **l'entretien responsable du patrimoine** scolaire (140 millions d'euros)
- et la **modernisation des lycées publics** de la Région (350 millions d'euros) ».

La stratégie régionale vise à apporter des réponses capacitaires conformes aux besoins à venir. Au point de vue **démographique**, la région des Pays de la Loire n'échappe pas au ralentissement de la croissance observé au niveau national. La croissance démographique se recentre autour des grandes agglomérations (métropole nantaise en particulier). Les effectifs lycéens devraient continuer de légèrement augmenter pendant quelques années dans les Pays de la Loire malgré une baisse visible dans les écoles. On observe en effet que les familles

nouvellement arrivantes sont en majorité des secundo-accédants, avec des enfants déjà grands (collège ou lycée). Par ailleurs, la tension actuelle sur le logement freine les arrivées.

Les Pays de la Loire comptent actuellement 116 établissements publics relevant de la compétence régionale (lycées généraux, technologiques et agricoles) pour 87 100 élèves. Les deux futurs lycées du sud Loire (Saint Philbert-de-Grand-Lieu, prévu en 2026 et Vertou, prévu en 2030) devraient répondre aux besoins du territoire.

- Le CESER note la difficulté, pour la Région, à appréhender précisément l'évolution des effectifs et leur répartition sur le territoire.

Transition écologique et énergétique

La Région annonce **un engagement de réduction de la consommation d'énergie de 15% d'ici 2030**, « avec, notamment, la mise en place de marchés d'exploitation maintenance performanciers dans tous les établissements, la réalisation de marchés globaux de performance pour la rénovation thermique des lycées les plus énergivores, le développement des énergies renouvelables (solarisation et géothermie) ainsi que l'utilisation de matériaux biosourcés et réemploi dans les constructions ».

Pour réduire l'empreinte carbone du bâti, la Région s'engage à réhabiliter plutôt que construire, à optimiser l'usage des surfaces, à les mutualiser lorsque c'est possible, à utiliser des matériaux biosourcés et développer le réemploi et l'économie circulaire dans le cadre de toute son action sur le bâti scolaire. Cet engagement se traduit concrètement dans le Référentiel de Sobriété Architecturale, Technique et Economique (RSATE).

La Stratégie d'investissement des lycées 2025-2030 adapte, articule et développe les objectifs fixés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) (gestion économe des espaces, développement de l'intermodalité, maîtrise et la valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets). Elle s'inscrit également dans le Plan eau (réduction des gaspillages, renouvellement des réseaux, récupération et valorisation des eaux de pluie), le plan régional en faveur de la haie (objectif 100% de lycées végétalisés en 2030, 10 « mini-forêts) et le déploiement des mobilités douces et décarbonées (développement du vélo via le stationnement).

- Le CESER **salue l'importance donnée à cette priorité de transition écologique**, ainsi que la **multiplicité des moyens déjà mis en œuvre** par le Conseil régional pour atteindre l'objectif de réduction de consommation d'énergie. La réduction observée dans le bilan de la précédente SIL n'étant que de 3% depuis 2019, **il reste beaucoup à faire**, le travail engagé dans ce domaine devra donc permettre d'atteindre la cible de 15% d'ici 2030.
- Les **investissements dans la sobriété**, permettant des économies futures, constituent **une voie indispensable**, notamment dans un contexte de hausse du coût des énergies et au regard du poids financier que cela constitue pour les établissements scolaires.
- Le CESER préconise de communiquer sur les mesures de performance de transition écologique non seulement en kWh, mais aussi en CO² équivalent, unité de mesure standard.
- Le CESER salue également la démarche de **végétalisation** des lycées, qui participe à la fois de la transition écologique et du **bien-être des lycéens** (îlots de fraîcheur). Il invite la

Région à accompagner les établissements sur les frais de fonctionnement liés à l'entretien de ces végétaux.

- Enfin, il apprécie **l'articulation de la SIL avec les autres schémas régionaux structurants** tels que le SRADDET et le Plan eau.

Contribution de la commission « Infrastructures – Mobilités – Énergies »

La SIL se dote d'actions pour permettre d'atteindre les objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire, en particulier concernant le décret tertiaire du 23 juillet 2019 qui impose des réductions progressives des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m², par rapport à 2010.

La Région appuie son action sur deux axes :

- La réduction des consommations
- La décarbonation de l'énergie en recourant notamment aux réseaux de chaleur urbain, au bois, à la géothermie, à l'achat et à la production d'énergie renouvelable en particulier solaire.

Actuellement, le gaz naturel est la principale source d'énergie des lycées (51 % de l'approvisionnement énergétique). Le fuel est désormais résiduel avec 1 % des consommations.

La Région s'appuie ainsi notamment sur les marchés globaux de performance qui garantissent la réalité des gains énergétiques.

Elle vise également à favoriser le réemploi des matériaux lors des opérations immobilières touchant les lycées. Elle indique que le lycée de Vertou serait concerné pour 1% des montants des travaux. Le CESER s'interroge donc sur la part réelle de réutilisation des matériaux.

La Région vise à accompagner l'usage des bâtiments pour éviter l'effet rebond¹ des opérations de rénovation. Les lycées neufs visent l'écoconstruction.

Enfin, elle souhaite encourager l'utilisation des mobilités douces et décarbonées en améliorant les stationnements au sein des établissements.

- **Le CESER salue ces orientations qui sont conformes à ce qu'il avait préconisé dans son étude sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires votée en 2022. La rénovation énergétique des lycées, en particulier des plus anciens, est un impératif en matière de maîtrise de la consommation et du confort thermique hiver comme été pour les élèves et les personnels. Tout en comprenant la volonté de réduire les consommations d'énergie, le CESER souligne la nécessité du bien-être des occupants des établissements.**
- **Au-delà de l'ambition, et alors que la Région a une attention très forte sur ses dépenses, le CESER suivra avec attention les résultats obtenus par cette stratégie.**

¹ L'effet rebond désigne un phénomène observé lorsque les économies d'énergie attendues avec l'utilisation d'une ressource ou technologie plus efficace énergétiquement ne sont pas obtenues, voire aboutissent à des sur-consommations, à cause d'une adaptation des comportements

Entretien responsable du patrimoine scolaire

Il s'agit de poursuivre l'action de la précédente SIL en matière d'entretien et de maintenance courante, de travaux prévus dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Adap) et de mise en place de dispositifs d'inclusion (démarches entre lycées et IME), de dispositifs de sécurité et de sûreté.

- Le CESER estime, comme le Conseil régional, que **l'entretien régulier du patrimoine scolaire est une priorité**. Il souligne avec intérêt la **démarche de maintenance préventive** mise en place par les services régionaux dans le cadre du **plan régional d'entretien et de maintenance du patrimoine**, consistant à faciliter les interventions au sein des établissements, améliorer la coordination, et avoir une bonne visibilité des actions menées (exemples : guide technique « qui fait quoi ? », déploiement de conseillers maintenance).
- Il note avec satisfaction **l'attention portée aux risques de santé publique**, en particulier ceux liés à la présence d'amiante dans les anciennes constructions (DTA de tous les établissements, 1M€ prévu pour répondre aux situations les plus délicates, campagne de mesures d'empoussièrément).

Modernisation des lycées publics

La Région annonce 30 à 40 opérations par an destinées à adapter des locaux aux besoins, en plus des 60 opérations structurantes déjà engagées (restructurations ou réhabilitations lourdes). Elle annonce également porter une attention particulière à la modernisation des plateaux techniques des filières professionnelles et des exploitations des filières agricoles.

- Le CESER attire l'attention de la Région sur l'adaptation des installations sanitaires dans les lycées (nombre et état) aux besoins des lycéens. Ces infrastructures revêtent en effet une importance particulière en termes de bien-être et de santé.

Trajectoire financière

La trajectoire financière annoncée pour la SIL prévoit un niveau d'investissement linéaire tous les ans sur l'ensemble de la période, ainsi que des économies d'énergie (chauffage, électricité).

- Le CESER salue **l'ampleur des investissements en faveur des lycées publics**. Il est comparable, au vu de l'inflation, avec le volume des investissements de la stratégie précédente.
- Il note que cette SIL ne prévoit pas, à ce jour, de **construction de nouveau lycée** (en-dehors des deux lycées sud Loire programmés lors de la précédente SIL et qui seront livrés sur la période), ce qui paraît cohérent avec les prévisions démographiques présentées.

Elaboration de la SIL 2025-2030

- Le CESER regrette, malgré ses demandes formulées dès octobre 2024, de **ne pas avoir été associé au processus d'élaboration** de la SIL 2025-2030, via un temps de concertation ou, a minima, d'information.

- Le CESER remarque également que, contrairement à la précédente SIL, le texte de la SIL 2025-2030 ne fait **pas mention d'une logique de construction partenariale** avec les acteurs éducatifs du territoire. Une construction partenariale aurait permis de mobiliser et de responsabiliser la communauté éducative autour des enjeux bâtimentaires, essentiels à la vie des lycéens et personnels.
- Le CESER regrette que le texte ne mentionne pas **la dimension humaine** (pédagogie, vie lycéenne...) liée au patrimoine immobilier. Celui-ci influe en effet très directement sur le bien-être quotidien des lycéens et des personnels, usagers des établissements, et donc sur **la réussite des jeunes** et sur **le climat scolaire**.
- Enfin, le CESER souligne l'intérêt de la pratique de **revues de gestion immobilière annuelles** menée par le Conseil régional avec les établissements. Il émet le souhait que les membres du Conseil d'administration (enseignants, personnels, associations de parents, jeunes), au-delà des seuls chefs d'établissements, puissent se saisir de cet outil.

Interventions des organisations

Nelly HERVOUET (Personnalité qualifiée)

La FSU des Pays de la Loire a pris connaissance de la SIL et des efforts engagés par la Région sur le bâti scolaire des lycées : construction de nouveaux lycées pour répondre à la hausse démographique, transition écologique et énergétique des bâtiments, entretien responsable du patrimoine scolaire et la modernisation des lycées publics.

La FSU des Pays de la Loire souhaite rappeler l'urgente nécessité d'éradiquer l'amiante des bâtiments scolaires construits avant le 1er juillet 1997 (date de l'interdiction de l'amiante dans les constructions). La Région a indiqué avoir fait réaliser les Diagnostics Techniques Amiante pour la totalité des lycées de la Région : c'est un élément positif. En effet, selon un rapport de 2016, au niveau national, sur les 85% d'établissements scolaires construits avant 1997 (date d'interdiction de l'amiante) « 80 % des lycées professionnels, 77 % des lycées généraux et technologiques, 73 % des collèges et 38 % des écoles. » contiennent encore des matériaux et produits amiantés. Ces DTA doivent contenir toutes les informations concernant la localisation, l'état de conservation, et le type des matériaux amiantés depuis cette date et être périodiquement mis à jour. D'autre part, selon l'enquête 2024 du ministère, seuls 50 % des établissements indiquent posséder un DTA dans leurs murs. [Ce chiffre, assez catastrophique, révèle une carence de la politique de prévention mais aussi de la protection contre les risques au sein des établissements.]

Or, les matériaux amiantés peuvent se dégrader dans le temps et, dès lors, des fibres d'amiante peuvent se disperser dans l'air provoquant des maladies touchant notamment l'appareil respiratoire ainsi que des cancers. L'amiante est un cancérigène sans seuil, il n'y a pas de niveau d'empoussièrement en dessous duquel il n'y a aucun risque. Certaines maladies peuvent survenir après de faibles expositions. Les effets sur la santé d'une exposition à l'amiante peuvent apparaître plusieurs décennies après la fin de l'exposition.

Les prélèvements atmosphériques (mesures d'empoussièrement) ne suppriment pas le danger alors que les matériaux amiantés dégradés sont soumis à des risques importants de dégradation mécanique dans les établissements scolaires (déplacements d'élèves au sol et contacts sol main bouche, mauvaises habitudes de gratter les murs, passage de nombreuses personnes à haute fréquence (toutes les heures) sur les mêmes matériaux (par exemple sur des dalles amiantées dégradées.) D'autre part, de nombreuses opérations de maintenance et d'entretien (changement ou installations de tableaux, utilisation de monobrosse ou travaux sur des dalles amiantées) sont effectuées sans consulter le dossier technique amiante (DTA) et peuvent conduire à des situations d'exposition.

Le risque amiante doit donc être l'objet d'un traitement urgent qui ne peut incomber aux seules collectivités locales. Pour la FSU, l'État doit engager un plan national de financement (avec des subventions pérennes) de la rénovation des bâtiments scolaires, des équipements sportifs et des services administratifs qui prenne en compte la nécessité de protéger la santé des usagers et des personnels. La FSU des Pays de la Loire votera l'avis du CESER sur la SIL.

CPME

L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde.

Un mot pour vous dire que la CPME soutient l'avis du CESER parce que nous croyons dans l'importance de l'éducation. Malheureusement, l'actualité récente nous montre, y compris à Nantes, que la violence progresse dans les écoles. C'est pourquoi, il est urgent et crucial de renforcer les moyens consacrés à l'éducation.

L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde.

Avec le CESER nous relevons l'effort d'investissement pour 850 millions d'euros par la Région, avec les trois objectifs prioritaires. Nous saluons l'importance donnée, en premier lieu, à la transition écologique, en vue de réduire de 15%, à l'horizon 2030, les consommations d'énergie, par une multiplicité de moyens. Nous soutenons, sans réserve, la démarche de végétalisation des Lycées. En second lieu, nous encourageons, l'entretien responsable du patrimoine scolaire, ainsi que la modernisation des lycées publics de la Région. Enfin, la CPME note, avec satisfaction, l'attention portée par la Région à la santé publique.

L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde.

Comme pour la Stratégie sur l'Agriculture, nous déplorons toutefois que le CESER n'ait pas été associé au processus d'élaboration de cette stratégie des Lycées. Nous regrettons aussi que le texte ne mentionne par la dimension humaine liée au patrimoine immobilier, parce qu'elle nous semble essentielle pour le bien-être des élèves. Nous aimons répéter, au sein de la CPME, que notre valeur ajoutée c'est l'humain.

L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde.

Ce n'est pas moi qui l'affirme. C'est une phrase de Nelson Mandela.

En conclusion, nous remercions Christelle Delouche et l'ensemble de la commission 5 pour la préparation de cet avis, qui sera voté par la CPME.

FO

Je tiens à remercier la commission 5 et la commission 3 pour la qualité de l'analyse de la stratégie en question.

Toutefois, j'attire votre attention, chers collègues sur la formulation présentée page 5 (je cite) : « Le CESER regrette, malgré ses demandes formulées dès octobre 2024, de ne pas avoir été associé au processus d'élaboration de la SIL 2025-2030, via un temps de concertation ou, a minima, d'information. »

Si la concertation des acteurs est indispensable, pour le CESER une Information cela va de soi mais s'associer à l'élaboration relève là aussi de co-construction et nous engagerait dans une démarche qui remettrait en cause notre indépendance et participerait de l'élaboration de la politique de la région.

C'est pourquoi la délégation Force Ouvrière s'abstiendra lors du vote et vous invite faire de même.

Je profite du temps qui me reste pour vous indiquer que vous serez prochainement destinataire, dans votre casier, d'une déclaration des délégués FO au sein des CESER et du CESE sur la démarche engagée par l'association des présidents des CESER de France, dont je vous ai parlé précédemment.

GRAINE Pays de la Loire, FNE, URCPIE, Antoine CHARLOT (personne qualifiée)

Le Groupe environnement remercie les commissions 5 et 3 pour leurs travaux sur cet avis qu'il votera favorablement.

Deux points méritent à nos yeux d'être soulignés dans cette stratégie.

Tout d'abord le fait de garder de la souplesse dans cette stratégie pour adapter les orientations au contexte financier régional et aux priorités définies par les établissements nous apparaît comme pertinent et responsable de la part du Conseil Régional. Fonctionner ainsi, avec une certaine marge d'adaptation au regard d'évaluations et d'évolutions contextuelles, permet, pour le Groupe environnement, de piloter au mieux les politiques publiques d'une collectivité comme la Région.

Même si, comme le CESER dans cet avis, nous accueillons très positivement l'importance donnée à la priorité de transition écologique, ainsi que la multiplicité des moyens déjà mis en œuvre par le Conseil régional pour atteindre l'objectif de réduction de consommation d'énergie, nous avons un regret.

En effet, la faible présence ou même l'absence de la dimension humaine dans la plupart des orientations posées dans la stratégie interroge la réalisation des dites orientations. De nombreuses études le montrent, une rénovation énergétique, aussi qualitative et efficace soit elle, ne permet de réelles économies d'énergie, et donc financières, que si elle est accompagnée par des démarches d'accompagnement, d'information et formation des personnes vivant et travaillant dans les bâtiments. Nous regrettons donc le constat de la réduction des parts données aux actions pédagogiques et de sensibilisation dans les différents marchés et actions menées dans le cadre de la SIL.

Les acteurs ligériens pouvant accompagner les établissements et les maîtres d'œuvre sur ces volets existent encore dans notre territoire pour l'instant. Les associer à ces projets et actions en développant des volets de sensibilisation plus conséquents serait bénéfiques à plus d'un titre : les économies d'énergie et donc financières plus performantes réalisées, le soutien à l'économie ligérienne y compris associative, l'implication de l'ensemble de la communauté éducative dans les actions proposées pour la mise en œuvre des transitions nécessaires.

Merci de votre écoute.

CRAJEP

Le CRAJEP remercie la présentation de la vice-présidente de commission. Il votera l'avis.

Le CRAJEP salue les moyens alloués aux lycées. Il rappelle l'importance de prendre en compte les bâtiments d'un point de vue technique et d'un point de vue éducatif. Ces lieux de vie et d'apprentissage ont besoin d'être animés pédagogiquement et en lien avec les besoins, envies et idées de toutes les personnes concernées. Cela nécessite de mettre en place des consultations, par établissement mais aussi dans la mise en place globale du projet. Il est aussi important d'impliquer un travail avec les associations sur des sujets comme les discriminations, l'égalité, la citoyenneté, l'environnement. C'est dommage que cet aspect n'apparaisse explicitement pas dans l'écrit final alors même qu'il est peut-être mis en place.

Réfléchir ensemble à la manière de vivre dans les établissements, impliquer les utilisateurs et utilisatrices est un facteur positif pour le climat scolaire et pour la construction citoyenne.

U2P

L'U2P tient à saluer la volonté affirmée de la Région d'accorder une priorité absolue à notre jeunesse, à travers la construction de nouveaux lycées, l'entretien du patrimoine bâti existant, et l'engagement concret en faveur de la réduction de l'empreinte carbone.

Cette ambition s'est traduite dans les faits, avec un investissement public de 850 millions d'euros. Nous en saluons la portée et l'ampleur.

Mais au-delà de cet effort financier considérable, cet investissement doit également profiter pleinement aux acteurs de l'économie de proximité, et refléter l'attachement de la Région au tissu entrepreneurial local.

C'est pourquoi l'U2P appelle à une meilleure accessibilité des petites entreprises aux marchés publics régionaux. Nous y voyons un double enjeu :

- Valoriser nos entreprises locales, souvent ancrées dans les territoires, créatrices d'emplois non délocalisables, et pleinement investies dans la vie économique locale.
- Réduire l'empreinte carbone des chantiers en favorisant des entreprises de proximité, limitant ainsi les déplacements et les externalités négatives.

Des moyens existent pour favoriser le rapprochement entre nos petites entreprises et les marchés publics, nous pensons à la Région Grand Est, avec son programme « Marchés publics pour tous », qui a mis en œuvre des actions concrètes de simplification pour ouvrir les marchés aux petites entreprises.

Ces initiatives montrent qu'il est possible de rapprocher efficacement nos petites entreprises de la commande publique, au bénéfice de l'économie régionale, de l'environnement et du bon usage de l'argent public.

En définitive, donner du sens à l'action publique, c'est mettre en cohérence nos priorités politiques, économiques et sociales.

Cet investissement de 850 millions d'euros doit être bien plus qu'un chiffre : il doit être un levier d'épanouissement pour notre jeunesse un outil de travail efficace protégeant la santé des intervenants et un outil de développement pour les entreprises locales qui participent chaque jour à faire vivre nos territoires.

L'U2P votera l'avis.

CGT

Merci à Christelle, à Laure et à l'ensemble de la C5 et la C3 pour cet avis.

Nous sommes face à un retard dans la déclinaison de la stratégie 2018 2024, avec près d'un tiers des investissements prévus qui n'ont pas été réalisés. Nous restons interrogatifs sur l'effet Covid qui serait seul responsable de ce retard. Quoiqu'il en soit, le retard de la stratégie doit être rattrapé. Nous rappelons juste un cas urgent, au lycée Jacques Cassard une partie des bâtiments a dû être évacuée, dont des salles d'enseignement ainsi que tout l'internat, qui a dû s'expatrier dans 2 autres établissements de l'agglomération nantaise générant beaucoup de déplacements fatigants pour les élèves et coûteux pour l'établissement.

La CGT partage les remarques du CESER et notamment la nécessité de réaliser les investissements avec les acteurs éducatifs, en particulier les représentants des lycéens, des

parents et des personnels. C'est-à-dire ceux qui vivent dans les lycées au quotidien. La stratégie est en effet très technique et basée sur la nécessité de réduire les conséquences climatiques des consommations énergétiques, toutefois un regard des usagers est indispensable pour garantir une réponse à leurs besoins au quotidien.

L'attention aux usagers, élèves comme professionnels, vaut pour les constructions comme pour la rénovation. Actuellement, il y a encore des lycées sans salle de pause ni vestiaires dignes de ce nom pour les personnels.

Citons aussi la nécessité de prévoir des toilettes non genrées, adaptées à tous les genres et toutes les orientations des élèves.

L'association des personnels à la mise en œuvre de la stratégie doit se faire à l'étape de la réalisation de la stratégie, mais aussi de réalisation des travaux.

Nous appuyons la volonté de viser la sobriété énergétique, mais nous rappelons que par définition, les lycéens sont la plupart du temps assis et doivent donc bénéficier d'une température suffisante pour travailler correctement. La règle des 19° doit donc être vue comme un minimum pour garantir des conditions d'apprentissage satisfaisantes. La maîtrise de l'usage nécessitera des agents formés et suffisamment nombreux dans les établissements.

Nous soulignons également la nécessité de prévoir le confort d'été, dans un contexte de multiplication à venir vagues de chaleur de juin à septembre voire octobre.

La végétalisation des lycées est une décision positive qui contribue à lutter contre les îlots de chaleur, nous soulignons cependant que la suppression des postes des agents chargés des espaces verts conduit à confier leur entretien au secteur privé, avec une hausse des coûts de fonctionnement.

Si la démographie lycéenne semble stagner, la tendance n'est pas uniforme sur la région et l'évolution des besoins en agrandissement ou en création d'établissements devra être prise en compte à la maille des territoires.

L'implantation des lycées doit viser la sobriété écologique et limiter les impacts sur l'environnement. Nous relayons à ce sujet les inquiétudes de nombreux Vertaviens sur le choix de l'implantation du futur lycée de Vertou, dans la vallée de la Sèvre, au détriment d'un site déjà artificialisé.

Enfin, au-delà de l'investissement, nous rappelons la nécessité d'assurer le fonctionnement. Cela se fait avec un nombre d'enseignants et d'enseignantes suffisantes, ce qui n'est pas à la main de la Région, mais aussi de personnels non enseignants.

Cela se fait aussi par l'action de la Région auprès des lycées, et nous rappelons notre regret de la forte réduction des crédits éducatifs d'autonomie des lycées et des projets éducatifs, comme la suppression du pass culture sport.

Nous voterons l'avis du CESER.

UNSA

Nous sommes ici aujourd'hui pour donner notre avis sur les projets d'investissement de notre région, notamment ceux liés à la transition écologique et énergétique des bâtiments, à l'entretien responsable du patrimoine scolaire, ainsi qu'à la modernisation des lycées publics. L'avis du CESER nous semble pertinent, et nous soutenons donc cet avis.

Cependant, un point crucial mérite notre attention : l'ouverture prévue en 2030 d'un lycée à Vertou, dont la date a été maintes fois repoussée.

L'UNSA estime que les conditions ne sont pas réunies pour que cette ouverture améliore le service public d'éducation. Au contraire, elle pourrait même dégrader le travail accompli dans les lycées environnants.

Permettez-moi de développer notre position :

Tout d'abord, en ce qui concerne la démographie, nous observons une baisse des effectifs dans les écoles et les collèges depuis plusieurs années. Cette tendance risque de se poursuivre, affectant inévitablement les lycées. Bien qu'il y ait une légère augmentation autour de la métropole de Nantes, cette situation est actuelle et ne garantit pas une demande suffisante pour 2030 et les années suivantes, date d'ouverture prévue de ce lycée.

Ensuite, parlons de la mixité sociale et scolaire. Contrairement à certaines idées reçues, cette mixité est essentielle non seulement pour améliorer les résultats des élèves les plus fragiles, mais aussi pour favoriser la réussite de tous. Elle contribue à la construction de citoyens engagés, en encourageant les rencontres, la co-construction sociale et en luttant contre les inégalités et les discriminations. Cependant, la mixité ne se résume pas à l'ajout de formations professionnelles pour donner une illusion de diversité. Elle nécessite un véritable travail sur la carte scolaire et au sein des établissements, afin de mélanger les publics et les classes.

L'ouverture d'un lycée à Vertou, sans internat, risque non seulement de créer un établissement non mixte, mais également de diminuer la mixité sociale et scolaire dans les établissements voisins.

C'est pourquoi l'UNSA, en collaboration avec ses différents syndicats de l'Éducation, pense que les ressources financières allouées à cette ouverture devraient plutôt être investies dans la rénovation de plusieurs lycées publics. Cela permettrait d'améliorer les conditions de travail des personnels de l'éducation nationale et d'accueillir les élèves dans des établissements publics de qualité dans notre région.

Je vous remercie de votre attention.

MEDEF

Le MEDEF Pays de la Loire tient à saluer la stratégie d'investissement que la Région engage pour les lycées à l'horizon 2030. Elle est ambitieuse, structurante, et pleinement cohérente avec les choix budgétaires assumés ces derniers mois : recentrer l'action publique sur ses compétences clés, et investir là où cela fait sens pour l'avenir de nos jeunes et de nos territoires.

Nous reconnaissons avec le CESER que cet effort – 850 millions d'euros sur six ans – représente un signal fort, à la fois pour l'éducation, pour la transition énergétique, et pour l'attractivité régionale. Il est rare, dans un contexte de forte contrainte budgétaire, qu'une collectivité engage un tel volume d'investissement, avec une programmation pluriannuelle claire. Ce courage doit être salué.

Comme le CESER, nous soulignons également la pertinence de plusieurs priorités affichées : la réduction des consommations énergétiques, le recours aux matériaux durables, la prévention des risques et la rénovation des internats sont des choix responsables, à la fois sur le plan financier et environnemental.

Nous saluons en particulier l'accent mis sur les lycées professionnels, techniques et agricoles. C'est pour nous un enjeu majeur : car c'est là que se forment les compétences qui feront l'industrie, le maritime, l'agriculture, les énergies, les services à la personne... bref, l'économie réelle de demain.

Nous appelons néanmoins à un meilleur arrimage de cette stratégie aux besoins économiques du territoire.

L'avis du CESER mentionne un manque de concertation : nous partageons cette réserve. Nous regrettons que les représentants des employeurs, des branches professionnelles, des OPCO ou des fédérations économiques n'aient pas été associés plus étroitement à l'élaboration de cette stratégie. C'est une condition pour garantir que les investissements publics servent efficacement les filières en tension, les besoins d'emploi, et les enjeux de souveraineté économique.

La stratégie d'investissement 2025-2030 dans les lycées doit poursuivre un objectif partagé : anticiper les dynamiques territoriales pour adapter l'offre de formation et de compétences aux besoins économiques, et ainsi garantir des investissements réellement alignés avec les réalités et enjeux de chaque bassin.

L'enjeu : croiser les remontées terrain sur les compétences attendues avec la carte des formations initiales, en particulier dans les lycées professionnels et techniques.

Une politique d'investissement doit intégrer les mutations économiques et les besoins des filières d'avenir.

Moderniser les lycées, c'est aussi adapter les plateaux techniques aux réalités industrielles et aux transitions. Les jeunes doivent pouvoir se former dans des conditions en phase avec leur futur environnement de travail. Le lien entre investissement immobilier et investissement compétences est donc stratégique. La Région a un rôle clé pour structurer ce dialogue économique-éducatif, levier d'attractivité et d'emploi pour les territoires.

Cela suppose une ingénierie territoriale fine, en lien avec les branches, les OPCO, les CFA et les entreprises.

Nous insistons aussi sur la nécessité d'un pilotage par les résultats.

L'avis propose à juste titre de suivre la performance énergétique. Mais nous demandons d'aller plus loin : quels impacts en matière d'orientation ? d'employabilité ? de continuité pédagogique pendant les travaux ? de réduction des charges d'entretien à long terme ? Ce sont aussi ces indicateurs qui permettront d'évaluer si l'investissement public produit un effet durable.

En résumé, nous soutenons cette stratégie. Nous en partageons l'esprit. Et nous voterons favorablement l'avis présenté par le CESER. Mais nous le faisons avec une exigence forte : celle d'une action publique encore mieux articulée avec le monde économique, et pilotée sur ses effets concrets pour l'avenir de la jeunesse et pour les besoins de compétences.

Chambres de métiers et de l'artisanat (CMAR)

La chambre des métiers qui contribuent à la formation des artisans et qui accompagnent les entreprises artisanales notamment du bâtiment est très attentive à tout ce qui peut permettre de consolider l'activité d'un secteur actuellement en grande perturbations. En ce sens, elle salue l'engagement fort de la région pour la rénovation des lycées dans leur ensemble, portant

à la fois sur la rénovation générale, l'entretien régulier, et en particulier sur les travaux énergétiques en faveur de la transition énergétique. Engagement par exemple qui trouve un écho en Mayenne, autour de la modernisation du lycée et du CFA de la Chambre des métiers, engageant également les acteurs des organisations professionnelles. Echanges qui répondent tant aux attentes et aux besoins des entreprises, que des besoins de formations et qui contribuent à la dynamique économique régionale.

Nous souhaitons souligner que le temps de la mise en œuvre ne doit pas faire oublier que le temps de la réflexion et des études techniques est long mais utile et même nécessaire. Mettre en œuvre les matériaux les plus appropriés pour aboutir à des travaux réellement efficaces, coordonner les phasages afin de maintenir une activité et respecter l'humain, concourent à un exercice d'équilibre de haute voltige ! Vous comprendrez dans ce contexte notre demande pour de favoriser l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics liés aux travaux.

Urgence n'est pas précipitation, nous engageons la région à prendre ces temps de réflexions et ne pas céder aux sirènes de l'immédiateté ou du moindre coût. Mener également une réflexion sur la pérennisation des partenariats après travaux, par exemple suivi des plateaux techniques ou bien consultations des entreprises aux évolutions pédagogiques

Faire une seule fois et bien au vu de l'engagement et de l'effort financier est un choix d'économie.

Nous saluerons par exemple, les discussions engagées en Mayenne, autour de la modernisation du lycée et du CFA de la Chambre des métiers, engageant également les acteurs des organisations professionnelles. Echanges qui répondent tant aux attentes et aux besoins des entreprises, que des besoins de formations et qui contribuent à la dynamique économique régionale.

Nous saluons le travail de la commission 5 et nous voterons le rapport.

Les membres de la Chambre des métiers et de l'artisanat des pas de la Loire.

APF France Handicap

Je fais un rêve.

A la veille du 50e anniversaire de la loi du 30 Juin 1975, prévoyant l'accessibilité de tous les bâtiments et en l'absence du décret attendu depuis sur les locaux de travail,

Je suggère à la Région au regard de son engagement Handicap de ce mandat, de devancer l'obligation à venir et de prévoir dès maintenant l'accès de tous les locaux nécessaires à l'activité professionnelle pour toutes ces nouvelles constructions

Ce serait cohérent avec les ambitions de l'Ecole inclusive

FCPE

Nous tenons tout d'abord à saluer le fort niveau d'engagement de la Région quant à l'investissement dans les lycées dans le cadre de cette SIL comme lors de la SIL précédente.

Nous saluons également la démarche de sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables et, la volonté de maîtrise des coûts relatifs à la viabilisation. Nous souhaitons rappeler ici que ces dernières années, ces charges ont lourdement pesé sur les budgets de fonctionnement des lycées et les ont, pour beaucoup, fragilisés. Néanmoins, la

démarche de sobriété et de maîtrise des coûts doit être menée tout en garantissant le confort et la qualité de vie et de travail des élèves et personnels des lycées.

Nous notons également la généralisation des diagnostics énergétiques et techniques et de l'outil de suivi que constitue la revue annuelle de gestion immobilière dans chaque établissement. Ces diagnostics et revue nous semble être des outils précieux qui devrait être mieux partagés au niveau des conseils d'administration des lycées afin que la question du bâti scolaire soit mieux prise en compte par la communauté éducative de chaque lycée. En effet, il s'agit là encore d'une question essentielle au bien être des élèves et des personnels, condition de leur réussite et d'un bon climat scolaire

La démarche de végétalisation des lycées est également très positive mais il ne faudra pas oublier d'abonder leurs budgets de fonctionnement pour assurer l'entretien de ces nouveaux espaces verts.

Si cette stratégie d'investissement apparait volontariste et ambitieuse nous regrettons néanmoins son caractère trop désincarné et le manque de concertation dans son élaboration ce qui tranche avec la SIL 2018-2024.

En effet celle-ci mettait en avant une construction en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, des échanges collectifs et individuels lors de sa phase d'élaboration et de son suivi. Cette dimension n'est pas évoquée dans la nouvelle SIL ce que nous regrettons fortement.

Nous aurions aimé pouvoir partager en amont, lors de l'élaboration de cette nouvelle SIL, nos préoccupations quant à la situation des établissements d'enseignements professionnels et notamment de leurs internats. Nous aurions aimé évoquer la question des sanitaires de nombreux établissements, les espaces parents lieux de coéducation, les maisons des lycéens et espaces de vie, l'école inclusive ... Nous aurions également souhaité que les questions des transports et de sectorisation soient mise en lien avec la SIL.

Par ailleurs la nouvelle SIL se présente avant tout comme un document très technique où la dimension humaine, où les conditions de vie, le bien être des lycéens et des personnels dans leur ensemble ne semble pas faire partie des priorités structurantes. Nous ne doutons pas que cette dimension soit bien présente dans l'esprit de la nouvelle SIL cependant, nous regrettons qu'elle ne soit pas affirmée comme une priorité en soi, la qualité du cadre de vie et d'apprentissage des élèves et des personnels étant essentielle au bien-être et à la réussite des jeunes lycéens.

Nous tenons enfin à souligner que les lycées sont des lieux de vie, des lieux d'apprentissage, des lieux d'expérimentation de la vie en société, des lieux de formation des professionnels et des citoyens de demain. A ce titre nous regrettons que la Région ait pris la décision de réduire les crédits éducatifs des lycées car pour nous ceux-ci constituent également un excellent investissement, un investissement dans l'éducation de nos enfants et donc un investissement d'avenir !